

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collecte des déchets : appel au civisme et rappel des bonnes pratiques

Nîmes, le 02/04/2020

COVID-19

En cette période de pandémie du virus COVID-19, des mesures exceptionnelles ont été prises pour limiter les déplacements. Dans ce contexte, des déchetteries ont été fermées aux particuliers pour être réservées aux professionnels. La collecte du tri sélectif est réduite dans de nombreuses agglomérations*.

Toutefois, les agents chargés de la gestion des déchets sont mobilisés pour assurer la collecte des ordures ménagères, service indispensable au maintien de la salubrité publique.

Afin de ne pas donner un surcroît de travail à ces agents de collecte déjà en effectif réduit et **pour garantir leur sécurité**, chacun doit veiller à réduire le volume des déchets faisant l'objet d'un ramassage et ne pas surcharger les points de collecte.

En attendant le retour à un fonctionnement normal des services de gestion des déchets, le préfet du Gard invite les gardoises et les gardois à faire preuve de civisme et à adopter de nouveaux comportements :

- **Pour les mouchoirs, masques et gants usagés** : ces déchets doivent être jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture opérationnel. Après 24 heures, il sera placé dans le sac plastique du bac à ordures ménagères ;
- **Pour le tri sélectif** : si possible, gardez-le chez vous afin de ne pas surcharger les points de collecte dont la fréquence d'enlèvement est réduite ;
- **Pour les ordures ménagères** : réduisez le volume des ordures ménagères en adoptant de nouvelles habitudes plus respectueuses de l'environnement (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, consommation d'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille, ...)
- **Pour les déchets verts et ceux issus du bricolage** : ces déchets doivent être conservés au domicile (déchets verts, cartons, bois...) jusqu'à la ré-ouverture des déchetteries ;
- **Ne déposez pas de déchets en dehors des conteneurs prévus à ces effets.**

Cabinet du préfet Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 04 66 36 40 18 - 04 66 36 40 52
Port : 06 30 19 90 50 - 06 30 19 04 81
Mél : pref-communication@gard.gouv.fr

80/20

10, Avenue Feuchères
30045 NÎMES Cedex 09



Ce contexte particulier ne remet pas en cause l'interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre, qu'il est d'autant plus important de respecter en période de confinement. Il est rappelé qu'il est toujours possible d'utiliser les déchets verts sur place, en paillage ou en compostage domestique. De manière générale, il est rappelé que les dispositions relatives à l'emploi du feu dans le Gard continuent de s'appliquer.

La continuité du service public de collecte des déchets dépend entre autres du respect de ces règles.

Chacun d'entre nous peut agir contre la diffusion du COVID-19 : adoptons les gestes barrières et de distanciation sociale !

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ? COVID-19

- Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**
- Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**
- Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**
- Ces déchets ne doivent en **aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune»** (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000

* Renseignez-vous auprès de votre communauté de communes ou de votre communauté d'agglomération pour connaître les jours de collecte et les recommandations particulières.

Cabinet du préfet Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 04 66 36 40 18 - 04 66 36 40 52
Port : 06 30 19 90 50 - 06 30 19 04 81
Mél : pref-communication@gard.gouv.fr

80/20

10, Avenue Feuchères
30045 NÎMES Cedex 09

